

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2500507	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	Référé contractuel - Demande au juge des référés 1°) de prononcer l'annulation du contrat n°10/2025 de prestation intellectuelle pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du PGA de Moorea-Maiao, conclu entre la commune de Moorea-Maiao et le groupement ETC – A'O Consulting – A Vos Cartes – Pép'ites ; 2°) de prononcer à titre de sanction, l'amende civile prévue à l'article L. 551-20 du code de justice administrative à l'encontre de la commune de Moorea-Maiao, en raison de la signature délibérément provoquée du contrat pour faire échec au contrôle du juge.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PACIFIC BLUE CONSULTING	Maître LAMOURETTE Mathieu
Défendeur	COMMUNE DE MOOREA-MAIAO	Le Maire
	Madame A.. B..	Madame A.. B..

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 20/10/2025

Le président du tribunal